

fonctionnaires de son ministère ne peuvent administrer les Postes convenablement tant que des honorables représentants confieront à leurs commettants ou à des amis le soin de distribuer les places. L'on me dit que dans certains bureaux de poste des villes les plus importantes l'on permet à certaines personnes de vendre des timbres-poste et que ces dernières obtiennent cette permission par favoritisme politique. Je ne comprends pas pourquoi l'on permet à des particuliers de s'introduire dans des établissements publics pour y vendre des timbres-poste. On les vend à des organisations particulières, s'il est permis de les appeler ainsi, et ces dernières les revendent au public moyennant une faible commission. L'on m'informe en outre que le gouvernement qui émet ces timbres, les achète ensuite par l'entremise de ces entrepreneurs, qui retirent un certain profit de la vente. Cela est presque incroyable.

Le ministre est-il au courant de cet état de choses? L'on me dit qu'il en est ainsi dans la plupart des grandes villes. Pourquoi permet-on à une organisation particulière de vendre des timbres-poste dans un édifice de l'Etat? Si cela est vrai, j'aimerais savoir si le ministre entend prendre des mesures immédiates pour mettre fin à ce négoce. L'Etat devrait vendre ses propres timbres-poste dans les édifices qui lui appartiennent.

M. SPENCE: Je connais le propriétaire de l'ancien bureau de poste dont a parlé l'honorable représentant de Davenport (M. Mac-Nicol). Pendant nombre d'années il faisait le même commerce que moi. J'estime que cela constitue, de la part d'un gouvernement, un des actes les plus répréhensibles. Le ministre suppléant n'est peut-être pas en mesure de me donner une réponse définitive et nous ne devrions probablement pas en exiger une. Cet édifice a été construit par M. Calderone à la demande du ministère des Postes à Ottawa. Il a coûté fort cher; c'était pour répondre aux besoins du ministère. Le Gouvernement actuel n'a pas effectué ce changement dans le but d'économiser, mais pour aider à certains amis des honorables représentants qui avaient de l'autre côté de la rue, un peu plus loin, deux magasins dont ils ne pouvaient obtenir un loyer raisonnable. On ne permit pas à Calderone d'offrir plus d'espace au gouvernement. Quand nous étions au pouvoir, il nous dit qu'il agrandirait le local au besoin et nous avons alors signé un bail de trois ans.

Je ne crois pas qu'aucun ministre puisse défendre la position prise par le ministère des Postes dans cette affaire. Ce bureau de poste fut construit d'ordre du ministère. Si je dis cela, c'est que l'architecte du ministère à Toronto était au courant des plans et devis.

[M. Heaps.]

L'honorable représentant de Davenport l'a dit, il eût été possible d'obtenir plus d'espace sans qu'il en coûtât plus que ce que l'on paye aujourd'hui. Même si les frais étaient plus élevés, le gouvernement actuel aurait dû agir d'une façon convenable. Peu m'importe, car je ne fais plus le commerce des denrées alimentaires, mais j'aime voir traiter tout le monde équitablement.

Je n'ai pas contre le favoritisme politique les mêmes griefs que l'honorable représentant qui siège à ma gauche, mais il me semble qu'il vaut mieux donner le bénéfice du doute quand il n'en coûte pas davantage. Dans le cas présent, il s'agissait de rendre service à des amis de mes honorables amis qui avaient deux magasins à louer et qui n'y parvenaient pas. Calderone devra consacrer de \$4,000 à \$5,000 à la démolition de la devanture de son magasin afin d'en faire un local propre au commerce. A mon avis, cette façon d'agir de la part d'un gouvernement constitue un acte des plus répréhensibles.

M. GREEN: Le ministre voudrait-il nous dire comment il embauche de l'aide dans les villes pour la période de presse de Noël? Au cours de la dernière session on avait demandé au ministre des Postes que les anciens combattants embauchés à Noël devraient l'être par l'entremise de leur comité d'assistance. Le ministre le sait, des comités honoraires ont été établis, sous les auspices de cette commission, dans plusieurs villes, en vue d'obtenir de l'emploi pour les anciens combattants sans travail. Nous avons proposé durant la dernière session que tous les soldats devraient être embauchés par l'intermédiaire de ces comités. En dépit de cette proposition et d'une promesse d'essai du ministre des Postes, bien peu des soldats embauchés à Vancouver l'ont été par l'entremise du comité honoraire de cette ville. Je crois que toutes les nominations ont été faites par l'intermédiaire de l'association libérale. Voilà qui est très injuste envers les anciens combattants sans travail et envers les comités locaux de la commission d'assistance aux anciens combattants. Les membres de ces comités donnaient gratuitement leurs services. Je demande au ministre suppléant de discontinuer cette pratique durant la prochaine période de Noël. Le département devrait s'adresser aux comités honoraires pour obtenir les noms des anciens combattants sans travail, et aucune organisation politique ne devrait intervenir.

L'hon. M. EULER: Mon honorable ami demande comment se font les nominations pour la période de Noël. Je puis parler d'après ce que je constate dans mon propre comté, et je crois savoir qu'on suit la même méthode pres-